



PETITION DE M. PITA FOUNTSAP CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

ONE KAMERUN (O.K.)

Unikamerun Section régional Matazem - Pétition de Fountsap Pita, membre
du Comité de base Dametheu - Baligam

à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies à New-York (USA)

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance vous signaler le cas ci-après. L'opresseur colonialiste Français en rafle au Kamerun oriental, le 29 Sept. 1958, je m'étais rendu au marché de Baligham-Mbouda, lorsque le marché était rempli, le commissaire de police arrive avec une bande troupe militaire, aussitôt, le marché était encerclé, soudain, c'est les arrestations de patriotes Kamerunais qui s'effectuent. Les demandes de tickets d'identité est un des moyens pour arrêter les Kamerunais et les soumettent aux corvées les plus dures, les tortures, des déportations illégales à la subdivision de Mbouda, des pillages des sommes d'argent étaient chose bien remarquable. Dans ces conditions, l'O.N.U. ne voit elle pas que l'autorité Française chargée de l'administration du Kamerun oriental est tombée sous le coup de l'art. 6 de la charte de l'O.N.U. ?

Ce que je désire à l'avenir de mon pays : Etant donné que le Kamerun n'a jamais été colonie d'aucun nation quelconque, et que les gournants Franco-Anglaise le mate depuis 1916 jusqu'à cette époque tragique, toujours sous la protection des Nations-Unies.

Aujourd'hui, c'est notre réunification et l'indépendance que nous voulons;
En passant par :

a) L'abrogation des décrets du 13 juillet 1955 et du mois de Mai 1957 du conseil ministériel de la Nigéria portant respectivement la dissolution des mouvements progressistes Kamerunais.

b) Le retour des nationalistes Kamerunais déportés sans motifs valables;

c) La séparation de la zone occidentale de notre pays de la fédération Nigérienne bien que cette intégration avait donné lieu contre la volonté populaire et d'une manière très indirecte;

d) La mise sur pied d'un référendum sous le contrôle de l'O.N.U. pour la réunification et l'indépendance immédiate du Kamerun;

e) La mise sur pied d'une assemblée constituante devant denouer la crise Kamerun.

Dans le cas où la présente pétition sera prise en considération, veuillez Monsieur le Secrétaire général me fait envoyer la suite par l'adresse çï :
Fountsap Pital sous s/c P.O. Box 20 Bamenda, Kamerun sous administration britannique.

(signé) illisible